

31M05

COBALT

Légende

Carte des titres miniers

	Statut:	A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion
	Statut:	D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité
	Statut:	B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désaffectation, R-Révoqué
	Statut:	P-En attente de renouvellement, U-Refusé

	Statut:	A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité
	Statut:	N-Refus de renouveler, Z-Désaffectation
	Statut:	R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

Aire de titres en traitement

Bail d'exploitation en fonds marins (BEF)

Territoire arpenté non désignable

Centre géométrique du terrain faisant l'objet du claim

Bail d'exploitation de substances minérales de surface (BES)

Aire d'extraction

Autorisation sans bail

Certificat d'autorisation

Déclaration de conformité

CM (concession minière) ou BEP (Permis d'exploitation sous forme de bail)

Le chiffre indique le numéro du site, la lettre dans la partie inférieure gauche indique la propriété établie et celle dans la partie droite le statut du site d'extraction

Substance extraite

(G) Gravier	(O) Dolomie	(U) Autre
(H) Hématite	(P) Ferre condensée	(X) Calcite
(J) Terre jaune	(R) Résidu miniers inertes	
(M) Marbre	(S) Sable	
(E) Minéral de silice	(N) Terre noire	(T) Tourbe

Statut du site d'extraction

(O) Ouvert sous conditions	(O) Ouvert	(F) Fermé	(N) Non autorisé	(T) En traitement
----------------------------	------------	-----------	------------------	-------------------

Contrainte à l'activité minière

Contrainte majeure

Territoire réservé à l'État ou soustrait au jâonnement, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi

Périère urbaine

Territoire soustrait au jâonnement et à la désignation sur carte par arrêté ministériel

Territoire où l'exercice de l'activité minière pour le pétrole et le gaz naturel sont permises

Territoire où le droit de jâonner et de désigner sur carte est temporairement suspendu

Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre

Territoire incompatible avec l'activité minière

Contrainte mineure

Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre

Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

À titre indicatif

Information à titre indicatif

Entente d'Eeyou Istchee Baie-James

Terres de catégorie II

Terres de catégorie III

Entente Première Nation Abitibiwinini

Entente Pilagan

Entente de principe d'ordre générale (EPOG)

Mississin de Béramite, Essipt, Macheviahsh, Nutsakuan

Frontières

Frontière internationale

Frontière interprovinciale

Frontière Québec Terre Neuve et Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998

est de 11°32' ouest avec une variation annuelle déclinatoire de 1.7"

Système de référence géodésique North American 1983

Projection UTM (Universal Transverse Mercator)

ZONE 17

48°30'00" Coordonnée géographique

648000m E. Coordonnée U.T.M. Zone 17

Echelle 1:50 000

0 1000 2000 3000 mètres

AVIS IMPORTANT

Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.



Révisé par la Direction générale de la gestion du milieu minier
https://gestm.mines.gouv.qc.ca
La mise à jour de cette carte est disponible sur le site FTP de GEMM
http://gestm.mines.gouv.qc.ca/serveur.asp

Ministère des
Ressources naturelles
et de l'Énergie
Québec

Carte de titres miniers mise à jour le 2024-12-05

SPR016

31M05